



JUDO CLUB L'ANGE GARDIEN

Association loi 1901 - agréé FFJDA - créé en 2007



STAGE DE PERFECTIONNEMENT JUDO ET LOISIR n°2 « Approfondissement technique »

Salle des fêtes de St-Cyr-sur-Morin
Avenue Daniel Simon
(à côté de la mairie)
77750 St-CYR-SUR-MORIN

**du Lundi 25 au Jeudi 28 février 2019
De 10h à 16h30**

45€

*Sous la direction Technique de Jérémy MARGALLÉ,
CN 4ème Dan Judo/Jujitsu, diplômé d'Etat n° 075 10 0694*





JUDO CLUB L'ANGE GARDIEN

Association loi 1901 - agréé FFJDA- créé en 2007



Madame, Monsieur,

Le JUDO CLUB L'ANGE GARDIEN met en place son deuxième stage de la saison mêlant Judo et loisir pendant les 4 premiers jours de la 1ère semaine des vacances de février, ouvert à tous les Judokas de 5 à 13 ans.

- Le stage est ouvert pour les enfants de plus de 5 ans, licenciés auprès du JCAG ou bien d'autres clubs et en possession d'un certificat médicale de la saison sportive en cours.

- Le repas sera à la charge des parents, un pique-nique est donc à prévoir pour chaque jour, le goûter et la boisson seront assurés par le Judo Club l'Ange Gardien.

-La participation au stage est un forfait de **45€** par pratiquant (quel que soit le nombre de jours de participation).

-Le stage est limité à 22 judokas, afin de respecter les normes de sécurité en vigueur, et n'aura lieu que si au moins 10 Judokas sont inscrits.

Attention : pour toute inscription au stage, les papiers devront nous être remis avec le règlement de **45€** impérativement avant le **Samedi 23 Février 2019**.

Le stage commencera tous les jours précisément à **10h** à la salle des fêtes de St Cyr et se terminera à **16h30**.

Ce présent stage est conçu pour le développement du Judo de chaque participant, ce qui leur permettra d'évoluer d'avantage. Ne seront acceptés que les judokas faisant preuve de sérieux et de discipline sur un tatami. Vous trouverez ci-dessous la liste d'affaires nécessaires :

- Kimono / Ceinture / Bouteille d'eau / Chaussons pour circuler en dehors des tatamis
- Certificat Médical de la saison en cours avec la non contre-indication à la pratique du judo (pour tout judoka extérieur au JCAG)
- Vieilles Baskets et Jogging de rechange pour les jeux en extérieurs.

NOTA : il est vivement recommandé de ne pas apporter toutes affaires de valeur, telles que portables, MP3, chaînes ...

Le JUDO CLUB L'ANGE GARDIEN décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Vanessa DELL'ANGELO
Présidente

Jérémy MARGALLÉ
Professeur



JUDO CLUB L'ANGE GARDIEN

Association loi 1901 - agréé FFJDA - créé en 2007



FICHE D'INSCRIPTION

Nom (du pratiquant) :

Prénom :

Date et Lieu de Naissance : à.....

Participera

Ne participera pas

Vaccins à jour : OUI – NON

Indications médicales particulières (Ex : Asthme, Lunettes, Diabète...) : OUI – NON

si Oui lesquelles :

1. Personne à contacter en cas de problème :

1 - Mr ou Mme..... En qualité de

joignable par téléphone au.....

2 - Mr ou Mme..... En qualité de

joignable par téléphone au.....

2. Autorisation :

Je soussigné Mr ou Mme autorise mon enfant
..... à participer au stage de Judo
organisé par le Judo Club L'Ange Gardien du 25 au 28 Février 2019.

Je joins à ce coupon la somme de **45€** par pratiquant (rayer la mention inutile)

- En Espèce
- Par chèque (libellé à l'ordre du JCAG) – chèque n° :

Signature et datation